



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



18051525

Tribunal de Commerce

13 MARS 2018

Brabant Wallon

Greffe

N° d'entreprise : 0466.981.754

Dénomination

(en entier) : **NATHIMMO**

Forme juridique : Société Privée à responsabilité limitée

Siège : Rue du Chêne au Corbeau 39 à 1380 Lasne

Objet de l'acte : FUSION-PV DE LA SOCIETE ABSORBANTE

D'un acte reçu par le notaire Robert Langhendries à Uccle le 8 mars 2018 il ressort que l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée «NATHIMMO», ayant son siège social à 1380 Lasne, rue du Chêne au Corbeau 39, inscrite au Registre des Personnes Morales sous le numéro 0466.981.754 a décidé :

1) d'approuver le projet de fusion conformément à l'article 719 C.Soc. Ce projet a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce du Brabant wallon et été publié à l'Annexe du Moniteur belge du 20 décembre 2017 sous le numéro 17178611, soit six semaines au moins avant la présente assemblée.

2) la fusion par absorption de la la société privée à responsabilité limitée «IMMOBILIERE BONAVENTURE», ayant son siège social à 1380 Lasne, rue du Chêne au Corbeau 39, inscrite au Registre des Personnes Morales sous le numéro 0888.976.096, par voie de transfert par cette dernière de l'intégralité de son patrimoine actif et passif à la présente société absorbante, déjà titulaire de toutes les actions de la société absorbée.

Toutes les opérations réalisées par la société absorbée depuis le 1er novembre 2017 sont considérées, du point de vue comptable, comme accomplies pour compte de la société absorbante.

Conformément à l'article 726 § 2 C.Soc, ce transfert ne donne lieu à aucune attribution de part sociale, toutes les actions de la société absorbée étant déjà détenues par la société absorbante.

3) de constater que, suite aux décisions concordantes intervenues au sein des deux sociétés concernées par la fusion, la fusion desdites sociétés est réalisée et qu'en conséquence :

- la société « IMMOBILIERE BONAVENTURE » (RPM 0888.976.096) a cessé d'exister ;
- l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société « IMMOBILIERE BONAVENTURE » est transféré à la société « NATHIMMO ».

4) de conférer confère tous pouvoirs à la gérance pour l'exécution des décisions prises sur les objets qui précèdent et pour remplir toutes les formalités subséquentes à la fusion.

.POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

(s.): Robert LANGHENDRIES, Notaire.

Déposés en même temps : 1 expédition.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/03/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature